



# Tir à l'arc Canada - Politique de reconnaissance des bénévoles

Approuvée par le Conseil d'administration

## 1) Aperçu

---

- 1.1. Tir à l'arc Canada reconnaît l'importante contribution des bénévoles au sport de tir à l'arc. Les récompenses prennent deux formes : des plaques en bois et des insignes de boutonnière.
- 1.2. Chaque année, les Prix annuels de tir à l'arc Canada sont remis à des bénévoles dont la candidature a été présentée par les provinces ou comités et soumise au vote par Tir à l'arc Canada
- 1.3. Comité de direction : les plaques en bois sont conservées au secrétariat national de Tir à l'arc Canada. Les lauréats reçoivent des souvenirs individuels.
- 1.4. Tir à l'arc Canada offre 3 niveaux d'épinglettes en reconnaissance aux bénévoles ; celles-ci sont remises au lauréat individuel. Les lignes directrices pour les candidatures aux épinglettes sont les suivantes:

## 2) Épinglettes en reconnaissance aux bénévoles

---

- 2.1. Conditions des niveaux de reconnaissance:
  - a. L'épinglette (bronze) en reconnaissance au bénévole peut être remise par un club, une province ou Tir à l'arc Canada ; les épinglettes sont achetées par le club ou la province
  - b. L'épinglette (argent) en reconnaissance au bénévole peut être remise par un OSP ou par le Conseil de Tir à l'arc Canada ; les épinglettes peuvent être achetées par la province auprès de TC
  - c. L'épinglette (or) en reconnaissance au bénévole est remise par le Conseil de Tir à l'arc Canada ; les épinglettes proviennent de l'inventaire de Tir à l'arc Canada
- 2.2. Définition de mérite:
  - a. Épinglette de bronze de reconnaissance aux bénévoles
    - Membre de Tir à l'arc Canada ayant démontré un engagement à long terme au tir à l'arc organisé, au niveau club ou local à titre de bâtisseur bénévole administrateur, officiel, entraîneur ou autre membre de soutien
    - Le président ou membre d'un comité ou sous-comité de Tir à l'arc Canada ayant fait preuve d'engagement et de capacité à livrer la merchandise programmes et services

- b. Épinglette en argent en reconnaissance aux bénévoles
  - Un membre de Tir à l'arc Canada ayant démontré un engagement à long terme au tir à l'arc au niveau local ou provincial à titre de bénévole bâtisseur, administrateur, officiel, entraîneur ou autre membre de soutien ayant déjà reçu une épinglette de bronze à titre de bénévole
  - Le(s) président(s) d'un comité organisateur d'un championnat national
  - Le(s) président(s) d'un comité organisateur des Jeux du Canada
  - Le président ou membre d'un comité ou sous-comité de Tir à l'arc Canada ayant fait preuve d'engagement et de compétence exceptionnels dans la réalisation de son mandat
  
- c. Épinglette en or en reconnaissance aux bénévoles
  - Membre de Tir à l'arc Canada ayant fait preuve d'engagement exceptionnel, à long terme au sport de tir à l'arc au niveau local, provincial ou national à titre de bâtisseur bénévole, administrateur, officiel, entraîneur ou autre rôle de soutien, qui a déjà reçu l'épinglette en argent en reconnaissance aux bénévoles
  - Bénévole de niveau national dont l'engagement à long terme à Tir à l'arc Canada mérite d'être souligné par les membres.
  - Dans des circonstances extraordinaires, le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada peut offrir une épinglette sertie d'un diamant en reconnaissance à un bénévole

### 2.3. Tenue des registres

- 2.3.1. Tir à l'arc Canada recueillera et maintiendra une liste de tous les récipiendaires d'épinglettes de reconnaissance envers un bénévole et la téléchargera au site web de Tir à l'arc Canada.

## 3) Prix annuels

---

- 3.1. Prix de reconnaissance D.M. Lovo
  - Contribution exceptionnelle au sport de tir à l'arc au Canada
  
- 3.2. Prix de reconnaissance Greg Durward Bénévole de l'Année
  - Contribution significative au développement du tir à l'arc au Canada
  - Bénévole actif sur au moins 2 niveaux du réseau de tir à l'arc (OSN & OSP ou club)
  
- 3.3. Prix de reconnaissance Hank Wiseman pour entraîneur de l'année
  - Certification technique et pratique minimale niveau 2
  - Entraîneur axé sur les principes de développement de l'athlète, franc jeu et esprit sportif
  - Entraîne au moins 1 groupe d'athlètes
  - Illustre un dévouement au coaching en prônant la certification des entraîneurs

- 3.4. Prix de reconnaissance Frank Jones pour athlète masculin de l'année
  - Membre de l'équipe nationale masculine
  - Démontre l'excellence dans sa performance au tir à l'arc en illustrant les caractéristiques de franc jeu, de bon esprit sportif, de performance supérieure dans les compétitions majeures et un engagement à l'entraînement
  
- 3.5. Prix de reconnaissance Dorothy Lidstone pour athlète féminine de l'année
  - Membre de l'équipe nationale féminine
  - Démontre l'excellence dans sa performance au tir à l'arc en illustrant les caractéristiques de franc jeu, de bon esprit sportif, de performance supérieure dans les compétitions majeures et un engagement à l'entraînement
  
- 3.6. Prix de reconnaissance Tom Mack pour athlète masculin junior de l'année
  - Membre de l'équipe nationale junior ou des jeunes
  - Démontre l'excellence dans sa performance au tir à l'arc en illustrant les caractéristiques de franc jeu, de bon esprit sportif, de performance supérieure dans les compétitions majeures et un engagement à l'entraînement
  
- 3.7. Prix de reconnaissance Tom Mack pour athlète féminine junior de l'année
  - Membre de l'équipe nationale junior ou des jeunes
  - Démontre l'excellence dans sa performance au tir à l'arc en illustrant les caractéristiques de franc jeu, de bon esprit sportif, de performance supérieure dans les compétitions majeures et un engagement à l'entraînement
  
- 3.8. Prix de reconnaissance Sylvio Beauregard Juge de l'année
  - Niveau provincial minimum statut Juge
  - Juges ; principes de développement de l'athlète, franc jeu et esprit sportif
  - Démontre un engagement au jugement en prônant la certification des juges

## 4) Juridiction

---

Cette politique sera gouvernée et interprétée en conformité avec les lois de la Province de l'Ontario.

## 5) Révision et approbation

---

- 5.1. Le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada et son président – directeur général réviseront cette politique tous les quatre (4) ans, lors du cycle des Jeux olympiques et paralympiques d'été.

Approuvée : Date inconnue

Révision : 2020

Révision approuvée : ÀD

## 6) Politiques pertinentes additionnelles :

---

- Tir à l'arc Canada Politique de règlement extrajudiciaire des différends
- Tir à l'arc Canada Entente de l'athlète
- Tir à l'arc Canada Code de conduite et d'éthique
- Tir à l'arc Canada Politique de plainte et de discipline
- Tir à l'arc Canada Politique d'équité et d'inclusion
- Tir à l'arc Canada Politique sur le harcèlement et l'abus
- Tir à l'arc Canada Politique concernant les médias sociaux
- Tir à l'arc Canada Politique de conflit d'intérêt
- Tir à l'arc Canada Politique de confidentialité